Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12394
06 octobre 2010

La loi arménienne sur la Télévision et la Radio nuit au pluralisme des médias et restreint la liberté d'information

Déclaration écrite n° 457

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

La loi arménienne sur la Télévision et la Radio nuit au pluralisme des médias et restreint la liberté d'information.

Les amendements apportés à la loi arménienne sur la Télévision et la Radio, proposés par le gouvernement et adoptés au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale d'Arménie le 10 juin 2010, se résument à un élargissement du contrôle de l'Etat sur les émissions de télévision et de radio.

Les partis d'opposition, les corapporteurs sur l'Arménie de la commission de suivi de l'Assemblée et l'OSCE critiquent expressément les amendements mentionnés ci-dessus.

Les soussignés indiquent par la présente que les amendements à la loi susmentionnée visent à faire barrage à l'arrêt rendu en 2008 par la Cour européenne des droits de l'homme, qui critiquait le Gouvernement arménien parce qu'il avait fait fermer la chaîne de télévision indépendante *A1+*, limité et réduit le nombre de chaînes de télévision et restreint les bandes hertziennes disponibles pour de nouveaux télédiffuseurs.

Les amendements constitueront de nouvelles atteintes à cette loi:

- un système d'attribution de licences défini en termes vagues pour les transmissions par satellite, les messageries des téléphones cellulaires et les transmissions sur internet;

- des exigences restrictives pour l'attribution de licences;

- des pouvoirs considérables conférés aux tribunaux sur les licences de radiodiffusion et des restrictions injustifiées de la liberté des médias.

Considérant qu'il est inadmissible que les changements apportés par le gouvernement arménien à la loi sur la Télévision et la Radio se traduisent par des atteintes flagrantes à l'encontre des libertés des médias, nous exigeons que les autorités amendent cette loi dans un délai raisonnable, dans le respect des normes internationales, et que l'opposition soit autorisée à participer à ce processus.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
ANGHEL Florin Serghei, Roumanie, PPE/DC
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
DONABAUER Karl, Autriche, PPE/DC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
FRITZ Erich Georg, Allemagne, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GUŢU Ana, République de Moldova, ADLE
HAIBACH Holger, Allemagne, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HUSKOWSKI Stanisław, Pologne, PPE/DC
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC
KOSTŘICA Rom, République tchèque, PPE/DC
KUBATA Václav, République tchèque, PPE/DC
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC
LAUKKANEN Markku, Finlande, ADLE
LIPIŃSKI Dariusz, Pologne, PPE/DC
LOEPFE Arthur, Suisse, PPE/DC
MAISSEN Theo, Suisse, PPE/DC
MINCHEV Krasimir, Bulgarie, PPE/DC
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas
PAPADIMITRIOU Elsa, Grèce, PPE/DC
PETROV Petar, Bulgarie, PPE/DC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
RUGĀTE Anta, Lettonie, PPE/DC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SCHÄDLER Leander, Liechtenstein, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
STAVROSITU Maria, Roumanie, PPE/DC
TINDEMANS Elke, Belgique
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

Total = 34

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste